

Sujet :[INTERNET] projet éolien à EPUISAY

Date :Fri, 12 Jan 2024 16:09:43 +0100

De :rozenn.pierre

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Copie à :rozenn.pierre

Monsieur le Préfet,

Invités à trois reprises, dans un délai d'à peine deux années, à nous prononcer sur des projets pouvant avoir un impact direct sur notre cadre de vie, et surtout sur la nature environnante, nous tenons à exprimer notre position. En effet, il nous a semblé lors des instructions précédentes, que des décisions rationnelles ont suivi l'expression de nos concitoyens. Et nous voulons croire qu'il en sera de même avec cette dernière enquête.

Nous sommes formellement opposés à ce que l'on déroge à toute mesure de protection des espèces. Notre environnement est en souffrance, la biodiversité se dégrade à un rythme effrayant et il est de notre devoir, à tous, de tout faire pour la maintenir et si possible la restaurer.

Nombre d'agriculteurs sur le territoire de la commune, et notamment à proximité du site du projet éolien, procèdent à des plantations de haies, pour restaurer les conditions d'une biodiversité indispensable. Il serait complètement anachronique et insensé d'imposer dans ce contexte une exception à la protection des espèces. De plus, cette exception serait de nature à créer un précédent, permettant à d'autres projets nuisibles à la nature et à la biodiversité de s'établir sur ce territoire.

Rien dans le projet éolien proposé ne justifie ce régime de dérogation à la loi sur les espèces protégées. Nous sommes convaincus qu'il faille recourir à des énergies renouvelables et alternatives aux énergies fossiles pour transformer notre modèle de société. Cependant, ceci doit se faire avec des projets raisonnés, dont la rentabilité immédiate pour les seuls promoteurs ne doit pas prendre le pas sur l'efficacité et sur la protection de la nature à long terme.

Bien cordialement.

Rozenn et Pierre Lebreton.